

**Caisse locale de  
Crédit Agricole de THEIX  
4, rue du Général de Gaulle  
56 450 THEIX**

**Caisse locale de  
Crédit Agricole de SENE  
2, rue des Vosges  
56 860 SENE**

## **AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vannes du 24 janvier 2019, les Caisses locales de THEIX et SENE ont établi un projet de fusion par absorption de la Caisse locale de SENE par la Caisse locale de THEIX, à qui la Caisse locale de SENE apporterait la totalité de son actif, évalué à 5 180 231,38 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 7 830,36 euros, soit un apport net de 5 172 401,02 euros.

Pour rémunérer cet apport, la Caisse locale de THEIX augmentera son capital de 5 031 392,76 euros, par émission de parts sociales nouvelles.

L'apport de la Caisse locale de SENE a été consenti et accepté moyennant l'assimilation pure et simple des parts sociales de la Caisse locale de SENE, absorbée, aux parts sociales de la Caisse locale de THEIX, absorbante, de telle sorte que les sociétaires de la Caisse locale absorbée auront les mêmes droits et obligations que ceux de la Caisse locale absorbante.

Les sociétaires de la Caisse locale de SENE recevront une part sociale de la Caisse locale de THEIX, pour une part sociale de leur Caisse locale d'origine.

Toutes les opérations effectuées par la Caisse locale de SENE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Caisse locale de THEIX.

Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux Caisses locales ainsi que par celle de l'Organe Central, en application de l'article L.517-43 du Code monétaire et financier.

La Caisse locale de SENE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal d'Instance de Vannes, le 25 janvier 2019.

Pour avis  
Le conseil d'administration